

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire.

Comptes de Gestion 2021. – Le Conseil approuve le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, lequel se révèle en tous points conforme au compte administratif établi parallèlement par le Maire.

Affectation des résultats. – L'excédent de fonctionnement constaté au budget principal est affecté à hauteur de 380 734,49 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et le solde soit 33 175,94 €, reporté à nouveau. Les excédents des services de l'Eau (92 885,90 €) et de l'Assainissement (37 036,05 €) sont réaffectés intégralement à la couverture des dépenses d'exploitation du prochain exercice.

Budget Primitif 2022. – Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de budget proposé par la Commission des Finances, arrêté en mouvements réels à la somme globale de 1 963 454,86 €, soit toutes sections confondues, 1 445 010,43 € pour la Commune, 289 736,75 € pour le Service de l'Eau et 228 707,68 € pour celui de l'Assainissement. Outre la reprise des dépenses engagées non mandatées la section d'investissement prévoit en propositions nouvelles, l'engagement des travaux de réhabilitation du Café-Restaurant « Les Deux Provinces », la rénovation des toilettes publiques du Champ de Foire, la reconduction d'un programme de réfection de voirie, l'acquisition et le renouvellement de matériel d'équipement pour les services techniques. Le financement de ces différents investissements sera complété par le recours à un emprunt prévu à hauteur de 150 000 €.
